



## Usage de CDD abusif

-----  
Par lililacombe

Bonjour à tous,

Voici les faits, j'ai été embauché par une société qui m'a annoncé dès le départ que je ferai un CDD de 3 mois avant de passer en CDI. Motif du CDD : Accroissement temporaire de l'activité.

Au bout des 3 mois, on m'annonce que je dois effectuer un nouveau CDD de 3 mois avant de cette fois-ci réellement passer en CDI. J'accepte et signe l'avenant du contrat qui a pour motif toujours "accroissement temporaire de l'activité".

Durant ces 6 mois j'ai été formé, évalué et j'ai réalisé exactement le même travail que les personnes en CDI. Aujourd'hui on m'a annoncé que je ne passerai pas en CDI car l'entreprise recherche finalement un profil sénior sur ce poste.

Je voulais donc savoir s'il était possible de saisir le CPH pour usage d'un faux motif de CDD, en effet :

- Le niveau d'activité est le même qu'habituellement ;
- Les tâches étaient permanentes et identiques à celles réalisées par les personnes en CDI ;
- Toutes les personnes en CDI sont passées par un ou deux CDD avant le CDI, donc usage du CDD comme période d'essai ;
- Une autre personne est arrivée le même jour que moi à également fait les 2 CDD et a été passé en CDI.

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance.